



Visible et prévisible : la mobilité douce sans permis B en toute sécurité

CONTACT

☎ 081.821.320

✉ formation@awsr.be

@ www.awsr.be

Comme nous pouvons le constater au quotidien, l'utilisation d'engins de déplacement motorisés (EDM) ou non (ED), s'est bien développée ces dernières années : vélos, trottinettes, skateboards, monoroues, hoverboards... sont de plus en plus présents sur la voie publique. Plus de la moitié des conducteurs de ceux-ci sont âgés de 18 à 34 ans. Chez les plus jeunes, certains ne possèdent pas encore leur permis de conduire. Pourtant, ils empruntent la chaussée et sont, de ce fait, soumis au Code de la route.

L'AWSR propose à ces jeunes une formation pour apprendre les bases du Code de la route et les comportements adéquats à adopter pour se déplacer en toute sécurité.

S'initier au Code la route ? Une bonne manière d'apprendre à partager la chaussée avec les autres usagers.

Objectifs du workshop

- Prendre connaissance des statistiques liées à l'accidentalité des ED et EDM en Belgique
- Découvrir, ou approfondir ses connaissances du Code de la route
- Interroger ses comportements pour apprendre à se déplacer en toute sécurité
- Parcourir les obligations en matière d'équipement et acquérir les bons réflexes pour mieux se protéger
- Anticiper les dangers pour apprendre à les éviter

Cible

Les jeunes conducteurs d'ED et EDM sans permis de conduire, à partir de 17 ans.

Informations pratiques

- Nombre de participants : formation interactive et adaptée pour des groupes de 15 à 25 personnes
- Durée : 3 heures
- Lieu : dans vos installations équipées en matériel de projection
- Tarif : sur demande. Exonération de TVA (art. 44 §2 du code TVA)

